



N° d'épreuve FFM ——— **397**
Moto-Club ——— **moto-club du Pavillon**
N° d'affiliation ——— **2030**
Date ——— **1er MAI 2022**
Lieu ——— **IA NEUVILLE AUX JOUTES**
Organisateur technique - **DETOUCHE DENIS**
E-mail ——— **mcpavillon@gmail.com**
Téléphone ——— **06 75 63 86 82**

CDF ENDURANCE TT QUAD

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence : 14513
Délégué FFM (Président du Jury)	POMMIER Thierry	Licence : 037500
Membre du Jury	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	SALM Olivier	Licence : 117900
Commissaire technique responsable	GAILLARD Jacky	Licence : 036044
Responsable du chronométrage	LIEVREMONT-STEFKOVIC Mauricette	Licence : 001279

Article 3 Catégories & Engagements

Championnat de France d'Endurance TT quad

Age ----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences ----- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée ---- 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques ----- Fond vert, numéro blanc
Formule ---- Solo : 1 pilote / 1 quad

Trophée de France d'Endurance TT quad

Age ----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences ----- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement*)
Cylindrée ---- 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques ----- Fond vert, numéro blanc
Formule ---- Duo : 2 pilotes / 1 ou 2 quad(s).

* En duo, pour être classés au Trophée, les deux pilotes devront être en possession d'une licence compétition annuelle. Dans le cas contraire, les pilotes seront hors classement.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ...	NANJI Désiré		
Nombre de secouristes	6 secouristes	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Hirson 02500	Temps de trajet (en min)	15 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	terrain du Pavillon	Longueur du circuit	5100m
Adresse	87b hameau "la Folle" 02500 Arny-Martin-Rieux	Largeur minimum de la piste	6m
		Largeur de la grille	T le mans
		Longueur de la ligne droite de départ	100m
		Nombre d'OCP*	30
		*Officiels Commissaires de Piste	

Capacité Quad : **152**
(30 pilotes par kilomètre maximum)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

 Date : **le 14/02/2022**

**MOTO-CLUB
DU PAVILLON**
08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES

Visa de la Ligue

 Date : **24/02/2022**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 COMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

 Date : **22/03/2022**
Numéro : **22/0215**


RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE ENDURANCE TT DU 1^{er} mai 2022 A LA NEUVILLE AUX JOUTES

LE MOTO CLUB DU PAVILLON Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme organise une endurance le dimanche 1^{er} mai 2022. Le circuit d'une longueur de 5,1km sera situé sur la commune La Neuville aux Joutes.

RÈGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TT QUAD/MOTO

Art1 : Le moto club du Pavillon organise le dimanche 1^{er} mai 2022 une endurance tout terrain quad et moto : Championnat de France quad de 2h30mn de course. Championnat de France espoirs quad 2x20 mn de course. Championnat Grand Est Moto de 3 heures de course. Le circuit est de type endurance TT. Cette manifestation sera régie par le code sportif de la FFM et de l'annexe du règlement du Grand Est et le règlement particulier du club. La manifestation est ouverte aux motos solos de type motocross ou enduro et aux quads.

Une assurance est souscrite par le club organisateur.

Art2 : Droit d'engagement: Les engagements du championnat de France quad Solo 100 €, Duo 165 €, Espoir quad 70 € sont à faire via le site <http://www.engage-sports.com>

Les engagements moto doivent se faire via le site <http://www.inscriptions.liguemotograndest.fr/> au moins 1 mois avant l'épreuve. 15 jours avant la date de l'épreuve l'organisateur peut se réserver le droit d'augmenter le prix de l'engagement. Tout engagement Incomplet ne sera pas pris en compte.

Les droits d'engagement s'élèveront à 55€ par pilote pour les possesseurs de transpondeurs en location à l'année (auprès de la ligue) et une location de transpondeur de 10€ se rajoutera pour les autres, pour les « DUO ESPOIR » la tarification est de 30 € par pilote et même conditions pour les transpondeurs.

La demande de licence "une manifestation" complétée et validée impérativement sur le site FFM. Pas de licence "une manifestation" délivrée le jour de l'épreuve.

Art3 : Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Samedi 30 avril à partir de 16h et le Dimanche 1^{er} mai entre 7 h et 10 h.

Horaire dimanche : 8h15-8h35 essai libre et chrono espoirs quad. 8h45 tour reconnaissance moto

9 H-12 h manche moto. 12H 20 -12h40 1 manche espoirs quad. Repas. 13H45 -14h05 2manche espoirs quad.

14 h Remise des prix moto /espoirs quad. 14H15 tour reconnaissance quad. 14H30 -17 h manche quad. 17H20 remise des prix quad.

Art4 : Pilotes admis : Tous les pilotes âgés de plus de 13ans titulaires d'une licence délivrée par la FFM dans le respect des RTS ENDURANCE TT. Sauf catégorie moto « duo espoir 3h », 13 ans, avec un temps total de relais d'1h30mn maximum par pilote, la cylindrée de 125cc maximum.

Espoir Quads : Benjamin -9/11 ans : 65cc 2 temps, 85cc 2 temps, 90cc 4 temps, 150cc 4 temps.

Minime -12/13 ans : 85cc 2 temps, 90cc 4 temps ou 150 4 temps, moteur à vitesse et refroidissement liquide.

Cadet -13/ 16 ans : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps.

Art5 : Contrôles Administratif : Chaque concurrent devra être en possession de sa licence en cours de validité, de son permis de conduire moto ou de son CASM. La licence « une manifestation » devra être prise et payé sur le site www.ffmoto.org rubrique « une manifestation »

Art6 : Contrôles technique : Les machines devront être conformes au règlement général des endurance TT de la ligue du Grand Est. Un contrôle sonomètre sera effectué. Les béquilles et plaques d'immatriculation devront être enlevées et les phares avant scotchés. Pour les quads : **Un feu rouge type {{Led}} à l'arrière est obligatoire (minimum 10cm)** Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur et d'un tapis environnemental. Il devra également présenter au contrôleur son équipement de sécurité : Casque homologué obligatoire (étiquette ECE02205), Protections dorsale et pectorale : Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire et doivent répondre au label F.F.M. Celles-ci devront être conformes aux normes suivantes : -pectorale : norme EN 14021 ou 1621-3 -dorsale : norme EN 1621-2-gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé. Pour toutes les autres prescriptions, voir règlement national fédéral (Voir RTS technique)

Art7 : Réparations /Ravitaillement/Stand : Le public y est interdit. Tout concurrent désirant s'arrêter à son stand devra obligatoirement emprunter les couloirs aménagés à cet effet.

Dans les stands, les pilotes doivent rouler à vitesse réduite et sur la voie de circulation des motos ou quads.

Contraire au règlement : disqualification.

Non utilisation du tapis environnemental : disqualification Moteur en marche disqualification Effectué sur le circuit disqualification Transport d'essence sur le pilote disqualification Fumer disqualification. Couper ou sortir du circuit : disqualification. Casser des banderoles ou des piquets 1ère fois : Avertissement. Récidive : 1 tour en moins. Les changements de pilote doivent s'effectuer uniquement dans les stands. Le ravitaillement sera effectué obligatoirement dans les stands. Lors du ravitaillement, le pilote doit être descendu de sa machine. Le changement de gants, lunettes ou tout autre accessoire doivent se faire dans les stands. Le lavage des machines est strictement interdit dans les stands. Toutes les pièces, à l'exception de celles marquées, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées à l'intérieur des stands. En cas de panne sur le circuit : le pilote en course, à ce moment, pourra effectuer les réparations seul et uniquement avec le matériel transporté par le motocycle lui-même, à condition que la machine soit rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents.

Il est interdit de jeter les tear-off dans la nature. Il est recommandé d'utiliser des roll-off.

Art8 : APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT Tous les points non prévus au présent règlement seront examinés par le jury, conformément aux règlements de la FFM. Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement et en acceptent les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le code sportif de la FFM.

Art9 : Classement : Fin de course. Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et

l'abaissement du drapeau à damier se fera au passage du pilote en tête de la course. Le pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement « SCRATCH » établi à la fin de l'épreuve.

Art10 : Sécurité/Environnement : Une attention toute particulière sera apportée la sécurité et à l'environnement. Le public est interdit sur la piste. Le tapis environnemental répondant aux caractéristiques environnementales de la FFM est obligatoire pour le ravitaillement ainsi que l'extincteur. L'emplacement du stand sera restitué propre, les débris triés et conditionnés dans des sacs poubelle fermés par liens seront évacués par les concurrents. Il est impératif pour les organisateurs de mettre en place un ou plusieurs bidons pour le recyclage des huiles (15l minimum) liquides de refroidissement, de freins, etc.

Tous les pilotes sont responsables de leurs motos, quads et matériels dans les parcs pilote et ravitaillement. Aucune réclamation pour vol ou dégradation ne pourra être déposée auprès du club organisateur et/ou de la ligue du Grand Est. L'ensemble des personnes faisant partie de l'équipe d'accompagnement ou d'assistance d'un pilote doivent respecter les zones du circuit pour lesquelles ils ont obtenu les autorisations d'accès de l'organisateur.

Le bruit ne sera pas admis après 23h00 le soir et avant 06h00 le matin.

Art11 : REMISE DES PRIX

Récompenses: QUAD:

- pour les trois premiers du classement scratch solo 1 Coupe
- pour les trois premiers du classement scratch duo 2 Coupes
- pour les trois premiers Junior* 1 Coupe
- pour les trois premiers Baroudeurs 4 x 4 1 Coupe
- pour les trois premiers Vétéran** 1 Coupe
- pour les trois premières Féminines 1 Coupe

Récompenses: QUAD ESPOIR:

- pour les trois premiers Benjamin 1 Coupe
- pour les trois premiers Minime 1 Coupe
- pour les trois premiers Cadet 1 Coupe
- pour les catégories « Benjamin » et « Minime », le classement du championnat se fera au scratch.

Récompenses: MOTO:

- pour les trois premiers du classement scratch SOLO 1 Coupe
- pour les trois premiers du classement scratch DUO 2 Coupes
- pour le premier Junior* 1 Coupe
- pour les premiers ESPOIR DUO (13 à 15 ans au 1er Janvier de l'année en cours) 2 coupes
- pour les premiers Junior DUO (moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours) 2 Coupes
- pour le premier Junior SOLO (moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours) 1 Coupe
- pour les premiers Vétéran DUO Plus de 37 ans au 1er Janvier de l'année en cours 2 Coupes

- pour le premier Vétéran SOLO Plus de 37 ans au 1er Janvier de l'année en cours
1 Coupe
- pour les premiers Super Vétéran DUO + de 47 ans au 1er Janvier de l'année en cours
2 Coupes
- pour le premier Super Vétéran SOLO + de 47 ans au 1er Janvier de l'année en cours
1 Coupe
- pour les premières Féminine DUO 2 Coupes
- pour la première Féminine SOLO 1 Coupe

Art12 : Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Pdt : DETOUCHE Denis

Tel : 06 75 63 86 82

Mail : mcpavillon@gmail.com

MC PAVILLON c 2030

**MOTO-CLUB
DU PAVILLON**
08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES

14/02/2022
O JACQUES

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

MOTOCROSS LA NEUVILLE AUX JOUTES - 01/05/2022

HORAIRES DU SAMEDI

<i>De 15H00 à 19H00</i>	<i>Vérifications administratives MOTO/QUAD/QUAD ESPOIR</i>
<i>De 16H00 à 19H00</i>	<i>Vérifications techniques MOTO/QUAD/QUAD ESPOIR</i>

HORAIRES DU DIMANCHE

<i>De 07H00 à 09H50</i>	<i>Vérifications administratives MOTO/QUAD/QUAD ESPOIR</i>
<i>De 07H00 à 08H15</i>	<i>Vérifications techniques MOTO/QUAD ESPOIR</i>
<i>De 08H30 à 10H00</i>	<i>Vérifications techniques QUAD</i>

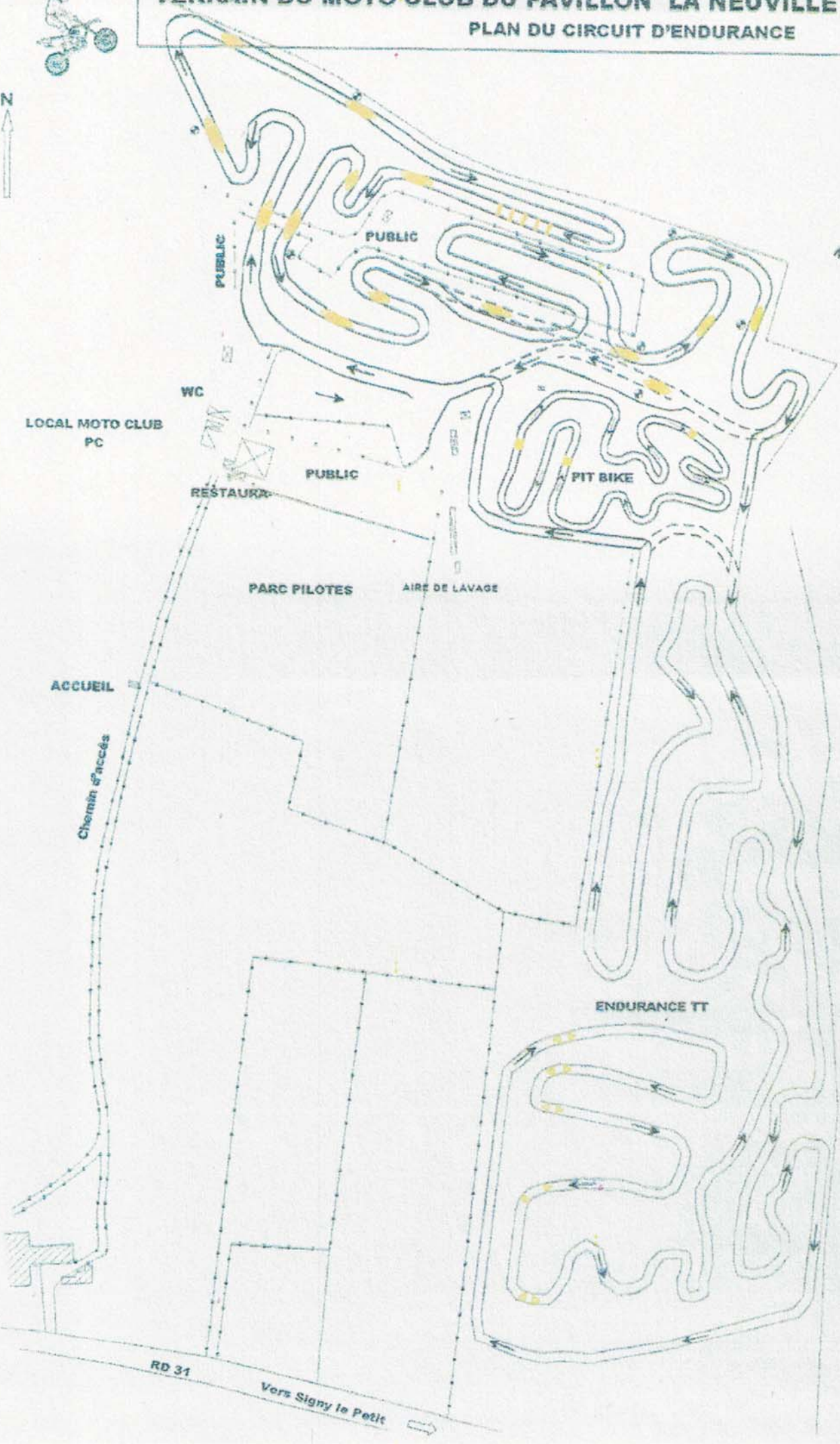
			TEMPS ROULAGE	TEMPS ALLOUÉ
8:00	ESSAIS LIBRE + CHRONO	QUAD ESPOIR	20'	0:25
8:25	TOUR DE RECONNAISSANCE	MOTO	10'	0:20
8:45	MANCHE	MOTO	03H00	3:20
12:05	MANCHE 1	QUAD ESPOIR	20'	0:25
12:30	PAUSE REPAS			1:00
13:30	MANCHE 2	QUAD ESPOIR	20'	0:30
14:00	REMISE DES RECOMPENSES MOTO ET QUAD ESPOIR			
14:10	TOUR DE RECONNAISSANCE	QUAD	10'	0:20
14:30	MANCHE	QUAD	02H30	2:50
17:20	REMISE DES RECOMPENSES QUAD			

LIGUE MOTO GRAND EST
 Maison Régionale des Sports
 13 Rue Jean Moulin
 54510 TOMBLAINE
 Tél : 03.83.18.87.88

MOTOCROSS
 LA NEUVILLE AUX JOUTES

TERRAIN DU MOTO CLUB DU PAVILLON LA NEUVILLE AUX JOUTES

PLAN DU CIRCUIT D'ENDURANCE



RD 31

Vers Signy le Petit →